

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

HUITIÈME ANNÉE N° 826 DU 5 JUIN 2013

1801/2013 : 212^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

Le 100^e numéro de l'année 2013

Distribué à 15 100 personnes

LA CITATION DE LA SEMAINE

« Qui contrôle le passé contrôle l'avenir ».

Aldous Huxley

2013

L'ANNÉE

SÉNÉGAL

LES POLYNÉSIENS DÉMONTENT
L'ARGUMENTATION FRANÇAISE
ORGANISANT LEUR COLONISATION
EN OUTRE MER

1

MESSAGE DE LA C.P.G.N : EN CES TEMPS DE CHAMBOULEMENT, LES GUADELOUPÉENS DOIVENT DÉCIDER SOUVERAINEMENT DE LEURS RÉFORMES.

© 2013 LA NATION

LE SOMMAIRE

À LA UNE

LE SCANDALE DES CIMETIÈRES DE NOS ANCÊTRES AFRICAINS LAISSÉS À L' ABANDON

AFFAIRES NATIONALES page 4

L'intervention des polynésiens au séminaire de Quito
La France viole à nouveau le droit international
Les végétariens vivraient plus longtemps

AFFAIRES MONDIALES page 16

La journée mondiale de l'environnement
Les dominicains veulent connaître la vérité sur TRUJILLO
La CARICOM consulte sur son plan stratégique
La France s'acharne sur les dirigeants syriens
Les six demandent à l'Iran de respecter les résolutions de l'ONU

MARCHES FINANCIERS MONDIAUX page 22

Situation des marchés financiers dans le monde

MANAGEMENT, PATRIMOINE , DROIT page 25

Le Mandat de l'agent immobilier

TABLEAU DE BORD DE LA GUADELOUPE page 28

2

MESSAGE DE LA C.P.G.N : EN CES TEMPS DE CHAMBOULEMENT, LES GUADELOUPÉENS DOIVENT DÉCIDER SOUVERAINEMENT DE LEURS RÉFORMES.

© 2013 LA NATION

À LA UNE

LE SCANDALE DES CIMETIÈRES D'AFRICAINS ESCLAVES LAISSÉS À L' ABANDON DEPUIS DES SIÈCLES

Pendant longtemps, l'enterrement des africains esclaves était régi par les dispositions qui suivent du code noir :

« Art. 14. Les maîtres seront tenus de faire enterrer en terre sainte, et dans les cimetières destinés à cet effet leurs esclaves baptisés ; et à l'égard de ceux qui mourront sans avoir reçu le baptême, ils seront enterrés de nuit, dans quelque champ voisin du lieu où ils seront décédés. Code noir de 1685 ».

Cet acte criminel était contraire à la culture africaine . En effet , la mort est sacrée dans les traditions africaines, où le plus souvent, les Ancêtres décédés deviennent des intercesseurs entre le Divin et la Communauté, qui remet son sort entre leurs mains. Partis de force du Continent, des millions d'Africains, obligés d'abandonner leurs cultures, leurs cultes et leurs rituels, sont morts en Diaspora et ont été ensevelis selon les croyances et la religion de leurs maîtres. Il faut y ajouter les Africains qui ont péri durant la traversée. Il y a donc en Guadeloupe des milliers d'africains qui reposent dans les cimetières inconnus . On en découvre régulièrement . Ainsi en janvier 2013, suite à des pluies diluviennes, les médias informaient de la « découverte » d'un cimetière d'esclaves

sur la plage des Raisins Clairs de la commune de Saint-François. Cette information, était connue par de nombreux Guadeloupéens depuis plusieurs générations . Les journaux nous annonçaient , à l'époque, une campagne de fouilles archéologiques sur un site exceptionnel, à l'échelle de la Caraïbe tout entière, pour la connaissance de l'histoire de l'esclavage aux Amériques. Ce cimetière s'ajoute à celui de Sainte Marguerite au Moule , de Capesterre belle eau et de Gosier . Au moins 500 sépultures ont été découverts sur une quinzaine de sites .

Il est honteux que nous continuons à mépriser nos honorables ancêtres. Justice doit être rendu à nos ancêtres .



AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

L'INTERVENTION DU POLYNÉSIEEN RICHARD TUHEIAVA AU SÉMINAIRE DE QUITO SUR LA DÉCOLONISATION DANS LA CARAÏBE

« C'est pour moi un privilège, au nom de l'alliance politique UPLD dirigée par l'hon. Oscar, Temaru, pour présenter meilleurs vœux aux éminents participants de ce séminaire régional et de reconnaître, à travers vous, Monsieur le Président, l'hospitalité et le dévouement solide du gouvernement de la République de l'Équateur au sujet

principal de cet événement: la décolonisation .

Monsieur le président,

D'emblée, je tiens à réitérer notre profonde gratitude à l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'adoption de la résolution adoptée par consensus le 17 Mars 2013 prévoyant la réinscription de notre territoire sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU . Cet acte singulier a été obtenue après plus de deux années de discussions intenses entre nos délégués de Tahiti et des États membres. La résolution A/67/L.56/Rev.1 intitulé "Self Determination de la Polynésie française" a été adopté près de 35 ans après l'hon. Oscar Temaru, président du Tavini Huiraatira-FLP Parti de l'indépendance, a commencé le long voyage pour atteindre la réinscription.

En ce qui me concerne, j'ai eu le plaisir d'être informé hier que le code de référence de la résolution de l'Assemblée générale concernant Polynésie française de ré-inscription sur la liste des territoires non autonomes de l'ONU est certainement A/RES/67/265.

La surveillance internationale a repris sur le processus d'auto-détermination de la Polynésie française a finalement venue après la déclaration unilatérale de la France , sans une résolution de l'Assemblée générale, d'exclure à la fois la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sur la liste des Nations Unies en 1947. L'Assemblée générale a corrigé l'exclusion de la liste de la Nouvelle-Calédonie en 1986 avec l'adoption de la résolution 41/41 . C'est seulement en 2013 que l'omission a été ensuite corrigée pour la Polynésie française.

À cet égard, il convient de souligner que l'Assemblée

5

MESSAGE DE LA C.P.G.N : EN CES TEMPS DE CHAMBOULEMENT, LES GUADELOUPÉENS DOIVENT DÉCIDER SOUVERAINEMENT DE LEURS RÉFORMES.

© 2013 LA NATION

générale a réaffirmé à maintes reprises qu'il est du ressort de la seule Assemblée de déterminer si un territoire est non autonome dans le cadre de la Charte des Nations Unies. Il n'a jamais été question qu'une telle décision devait être prise par la Puissance administrante seule, en dépit de leurs protestations. Ce serait un conflit d'intérêts classique et contraire au sens de la Charte des Nations Unies.

Monsieur le président,

Il faut garder à l'esprit que l'acte authentique d'autodétermination pour le peuple ma'ohi de la Polynésie française est conforme aux instruments internationaux pertinents, en particulier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et à la Charte des Nations Unies elle-même. Il est également important de souligner la pertinence de la Déclaration des droits des peuples autochtones des Nations Unies, en particulier les quelques dispositions relatives à leur autodétermination.

À cet égard, l'Accord de Nouméa en 1998, qui régit le processus d'autodétermination en Nouvelle-Calédonie, reconnaît les droits du peuple kanak dans la détermination de l'avenir politique du territoire à travers de réalistes critères d'admissibilité des électeurs pour leur participation au processus. Cela signifie que tous les habitants actuels de Nouvelle-Calédonie sont habilités à voter au prochain référendum d'autodétermination en Nouvelle-Calédonie prévu en 2014 ou 2018. La Cour européenne des Droits de l'Homme a confirmé la légalité de ce critère en Janvier 2005.

Par conséquent, je tiens à souligner trois points:

Premièrement : si le processus est de procéder à un véritable acte d'autodétermination exercé par le peuple ma'ohi de la Polynésie française, à la lumière de la Résolution 67/265, ces critères d'admissibilité doivent être également utilisés en Polynésie française, comme a été le cas en Nouvelle-Calédonie, et pas indûment influencé par la participation des colons récents dont le droit à l'autodétermination a longtemps été exercé en Europe.

Monsieur le président, permettez-moi d'affirmer fortement que ces critères d'admissibilité en Polynésie française est indispensable pour la réalisation d'un processus d'autodétermination juste et équitable qui aura lieu dans mon pays, si ces critères sont mis en parallèle avec la mise en œuvre d'une citoyenneté polynésienne .

Deuxièmement , je tiens à souligner la préoccupation de l'incertitude du statut juridique des peuples autochtones de la Polynésie française en vertu de la Constitution française. Avant la révision de la Constitution française en Mars 2003, tous les habitants des territoires français d'outre-mer ont été constitutionnellement appelés «peuples», quel que soit le statut de leurs territoires (DOM, ou des territoires d'outre-mer). Depuis cette révision, le «peuple» a été remplacé par «population» , sans aucune consultation locale. L'objectif était pour la France de se prévenir de toute précédent reconnu après l'adoption en raison d'un chapitre spécifique dans la Constitution française en 1999 sur la question de Nouvelle-Calédonie (en particulier, la reconnaissance de l'autochtonie du peuple kanak), et pour la France de se préserver des perspectives juridiques de la ratification de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en Septembre 2007.

À cet égard, la bonne mise en œuvre de la résolution 67/265 sur la Polynésie française nécessite de clairement lever cette incertitude juridique et de permettre la nécessaire reconnaissance des ma'ohi comme les populations autochtones de ce territoire non autonome.

Troisièmement , je tiens à souligner que le mandat de l'Assemblée générale sur la décolonisation de la Polynésie française ne peut être obtenue à travers le développement d'un authentique programme d'éducation politique sur les options légitimes de l'égalité politique avec le soutien direct des Nations Unies à tous les stades du procédé. En effet, l'état d'esprit des peuples de ces anciennes colonies n'est pas prêt pour des changements politiques et économiques rapides, à moins que suffisamment de temps soit autorisé. L'assistance éducative des Nations unies et des mesures économiques et sociales spécifiques doivent être réalisées localement, avant le référendum d'autodétermination.

Monsieur le président,

J'ai insisté sur ces trois points dans le cadre de la volonté récente du gouvernement territorial récemment élu , au début de mai 2013, de demander que les Français accélèrent l'organisation d'un référendum d'autodétermination dans le territoire avec l'inclusion délibérée des colons français ou européen. Il s'agit d'un processus trop déformé et est radicalement incompatible avec les précédents établis et internationalement reconnus pour l'auto-détermination de Nouvelle-Calédonie.

Ces précédents reconnus sont les suivants:

- 1. la conduite d'un véritable programme d'éducation politique avec le soutien direct des Nations Unies;**
- 2. La fixation d'un des critères d'admissibilité raisonnables pour voter au référendum d'autodétermination**
- 3. la réalisation des mesures juridiques, économiques et sociales choisies localement avant le référendum.**

En conséquence, nous demandons au Comité spécial de la décolonisation faire très attention à l'évolution post-réinscription de la Polynésie française. Parce que l'occasion m'est offerte pour la première fois devant le Comité spécial de la décolonisation, de vous fournir une vue d'ensemble rapide des mesures retenues avant un référendum d'autodétermination en Polynésie française:

- la création et la mise en œuvre d'une citoyenneté polynésienne , en parallèle avec la fixation d'un des critères d'admissibilité raisonnables pour voter au référendum d'autodétermination,**
- le système électoral doit être révisée,**
- Une énumération juste et équitable des conséquences sanitaires et environnementales des essais nucléaires français en Polynésie française,**
- la compétence juridique en haute mer ou terrestre pour exploiter les minéraux stratégiques à l'intérieur de la zone économique exclusive de la Polynésie française,**
- la discrimination positive dans le domaine de l'emploi en faveur de la population locale,**

- **le régime foncier doit être révisée,**
- **la compétence juridique sur le contrôle de l'immigration , et les livraisons de visas pour les citoyens non européens,**
- **la reconnaissance juridique de la langue tahitienne comme deuxième langue officielle en Polynésie française,**
- **le système juridique des communes de Polynésie doit être entièrement révisé en fonction des contraintes géographiques, démographiques et financières,**
- **la pleine reconnaissance du statut législatif des lois votées par l'assemblée de la Polynésie française,**

Avant de conclure cette déclaration, monsieur le président, je tiens à préciser la nature de la situation dite «autonome» de la Polynésie française. En l'absence de surveillance de notre évolution politique et économique depuis plus de 66 années par l'ONU, un type particulier d'autorité unilatérale de la puissance administrante a émergé grâce à des changements dans la Constitution française et la création de divers «statuts d'autonomie» français - qui ont toutes maintenu l' rènes du pouvoir à Paris.

Ce qui était - et est appelé - autonomie, est en fait rien qu'un subterfuge politique de premier ordre, et doit être traitée par le Comité spécial au cours de sa prochaine session dans un délai de quelques semaines.

En tant qu'initiative préliminaire, permettez-moi de vous énumérer très rapidement quelques éléments provisoires, applicables au territoire de la Polynésie française, qui témoignent de la non autonomie de son statut:

- **Alors que la disposition de l'article 73 de la Charte des Nations Unies affirme la priorité des intérêts des habitants des territoires autonomes, au-delà de ceux de leurs puissances administrantes , la disposition actuelle de l'article 74 de la Constitution française en vertu de laquelle Polynésie française est placée montre que les intérêts particuliers de cette collectivité française d'outre-mer doivent être considérés au sein de la République française . Par conséquent, le pouvoir unilatéral de la puissance administrante existe toujours et est sujette à des variations politiques.**
- **Alors que la bonne compréhension de l'état de l'auto administration d'un territoire, en vertu de la Charte des Nations Unies, est que le transfert des compétences par les puissances administrantes à son territoire n'est pas réversible , ce n'est pas le cas de la Polynésie française. En effet, les pouvoirs et les compétences transférées par les Français au gouvernement local élu de la Polynésie française sont identifiés et négociés dans le cadre d'une loi organique qui est votée par le Parlement français de Paris . Par conséquent, le dernier mot reste dans les mains de la majorité périodique du Parlement français à Paris, quelle que soit la volonté des élus de la Polynésie française .**
- **la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et la justice n'est pas pleinement appliqué en Polynésie française car le système judiciaire demeure sous le contrôle de la puissance administrante, même la désignation et le turn-over des juges. Les membres élus des institutions de la Polynésie française n'ont rien à dire sur le système judiciaire dans ce territoire.**

· le système électoral applicable à la collectivité française d'outre-mer de la Polynésie française est entièrement déterminée, adopté, contrôlé et mis en œuvre par la puissance administrante. Il n'y a absolument aucun pouvoir des membres de la Chambre d'assemblée de la Polynésie française, ni les maires et les membres du Conseil des 48 communes de la Polynésie française, de modifier ou de corriger les règles électorales dans lesquelles ils ont été élus.

· le contrôle et la décision de l'immigration - entrant et sortant Polynésie française - reste entièrement entre les mains de la puissance administrante.

· la détermination de la monnaie locale , qui est différente de la monnaie de l'UE, mais n'est pas contrôlée par le gouvernement local élu de la Polynésie française. La monnaie courante est encore nommé CFP, par colonie française dans le Pacifique.

Un pertinente évaluation de l'auto-gouvernance a été procédé à la Polynésie française au cours des deux dernières années et a clairement indiqué que la soi-disant autonomie de ce territoire, conformément à la Constitution française, n'était pas compatible avec les indicateurs de gouvernance de l'autonomie de l'ONU qui sont indiquées dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale.

L'adoption par consensus de la résolution 67/265 le 17 mai dernier offre désormais la plus haute preuve du statut de non autonomie de la Polynésie française. Maintenant que l'Assemblée générale a ouvert la voie, l'Union pour la démocratie-UPLD s'engage avec le Comité spécial pour atteindre, sous les auspices et avec le soutien de cet organe de l'ONU, la prochaine étape, à savoir la réalisation

d'un juste et équitable processus d'auto-détermination en faveur du peuple ma'ohi de la Polynésie française.

Nous avons hâte de participer activement à votre session dans les prochaines semaines au siège de l'ONU à New York afin de fournir des informations plus détaillées sur notre situation et de formuler des recommandations concrètes sur la réalisation de l'autodétermination de notre peuple.

Merci, monsieur le président

Richard, Ariihau TUHEIAVA

Elu membre de l'Assemblée de la Polynésie française - Groupe UPLD

LA FRANCE VIOLE À NOUVEAU LE DROIT INTERNATIONAL

Le ministre des outre-mer a présenté une communication relative à la politique d'insertion des outre-mer dans leur environnement régional donc vendu la mèche . Les colonies appelées outre mer sont des moyens de la politique internationale de la France. LUREL le ministre des colonies a déclaré dans une communication au conseil des ministres :

« Les outre-mer ont vocation à tenir le rôle particulier de relais des intérêts stratégiques de la France qui coïncident avec ceux de chacun de ces territoires. L'état accompagne les collectivités ultramarines dans leur insertion à leur environnement régional depuis de nombreuses années. Il doit désormais combiner systématiquement ses intérêts avec ceux de ces collectivités dans le cadre d'une nouvelle stratégie organisée autour de plusieurs enjeux :

- La coopération régionale, en lien avec l'Union européenne avec laquelle les négociations en cours sur les futurs règlements communautaires 2014/2020 devront permettre, par la mise au point d'une meilleure coordination, de faciliter l'insertion régionale de nos territoires tout en confortant, par la réforme de notre politique nationale, la place des outre-mer comme acteurs de la

politique d'aide et de développement de la France dans les pays environnants ;

- La transition énergétique, les outre-mer constituant un foyer d'expérimentation et de projets innovants qui permettront de développer et de valoriser le savoir-faire français, qu'il s'agisse de l'éolien off-shore adapté aux zones cycloniques, de la géothermie, de l'hydrolien maritime ou de la biomasse ;

- L'économie du savoir, par l'élaboration, en lien avec les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, d'un plan spécifique baptisé « Plan haute qualité éducative pour l'outre-mer », notamment en favorisant l'accueil des étudiants en provenance des zones régionales et en s'appuyant sur les organismes de recherche nationaux bien implantés dans les outre-mer ;

- La mobilité des personnes, avec pour objectif de transposer dans les départements et collectivités d'outre-mer les procédures d'obtention des visas de circulation à entrées multiples pour faciliter les allers-retours des personnes, qui, par leur activité professionnelle, sont appelées à se rendre fréquemment en France (entrepreneurs, chercheurs, enseignants, artistes) ;

-La santé, les établissements de santé ultramarins constituant des pôles d'excellence et des vecteurs de coopération régionale.

Cette politique est contraire au droit international de la décolonisation comme vient de le dire l'assemblée générale de l'ONU. Selon la charte des Nations unies les puissances administrantes sont des prestataires qui doivent appliquer une politique choisie par les peuples des territoires et défendant leurs intérêts .

ÉCONOMIE, SOCIAL, SANTÉ

LES VÉGÉTARIENS VIVRAIENT PLUS LONGTEMPS

Une étude américaine vient de montrer que la viande réduirait

l'espérance de vie de ceux qui en consomment. Une nouvelle qui va faire plaisir aux végétariens ! Les végétariens vivraient plus longtemps que les carnivores. C'est en tous cas ce que démontre l'étude américaine de la Medical Association publiée dans le JAMA Internal Medicine et dans le Wall Street Journal. Pendant six années, les chercheurs ont suivi des Américains prônant le végétarisme et d'autres consommant de la viande normalement. Plus de 73 000 personnes ont donc vu leur régime alimentaire passé au crible. Premier résultat étonnant : la population de végétariens qui était observée a compté 12% de morts en moins sur la durée de l'étude que les consommateurs de viande. Les personnes qui éloignent toute chaire animale de leur alimentation résisteraient également mieux à certaines maladies. Parmi elles : le diabète, certaines maladies cardiaques, ou encore des problèmes d'insuffisance rénale. Un régime alimentaire composé de fibres et faible en graisses saturées favoriserait donc la protection de la santé. Mais les végétariens ne peuvent pas se vanter de cette protection supplémentaire face au cancer. En effet, deux végétariens ont été touchés par la maladie durant l'étude, ce qui est autant que les mangeurs de viande. Cependant, ces résultats ne doivent pas inciter les personnes à éliminer la viande de leur régime alimentaire. En effet, un repas végétarien riche en graisse et très calorique aurait un impact bien plus néfaste qu'un repas équilibré accompagné de viande.

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ MONDIALE

LA JOURNÉE MONDIALE DE L' ENVIRONNEMENT

À l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement célébrée mercredi, les Nations Unies ont rappelé que, selon les estimations, 1,3 milliard de tonnes de nourriture sont gaspillées chaque année, alors que 870 millions de personnes restent sous-alimentées. Ce gaspillage a en outre des conséquences graves pour l'environnement. « En cette Journée mondiale, j'invite tous les acteurs de la chaîne alimentaire à promouvoir des systèmes alimentaires qui soient durables d'un point de vue environnemental et socialement équitables », déclare le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, dans un message. « Ce gâchis est inacceptable à l'heure où des millions de gens souffrent de la faim. Avec un impact grandissant sur notre environnement, nous devons trouver des méthodes plus durables pour la production alimentaire. Nous devons réfléchir à ce que nous mangeons afin de sauver notre planète », poursuit M. Ban. Dans les systèmes alimentaires actuels, le tiers au moins de tous les aliments produits ne parviennent pas aux consommateurs. Cela est, selon M. Ban, avant tout un affront aux affamés mais c'est aussi un coût environnemental massif sur les plans de l'énergie, des terres et de l'eau. Ceux qui produisent pour exporter sont souvent à la merci des attentes excessives d'acheteurs qui attachent trop d'importance à l'apparence des produits. Dans les nations développées, les aliments que jettent les ménages, les détaillants et les restaurants pourrissent dans

des décharges, émettant d'importantes quantités de méthane, gaz à puissant effet de serre. « Nous pouvons tous nous attaquer aux pertes et au gaspillage alimentaires », souligne M. Ban en rappelant que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et leurs partenaires ont lancé la campagne « Pensez. Mangez. Préservez : dites non au gaspillage alimentaire » pour sensibiliser le monde et offrir aux pays, tant développés qu'en développement, des solutions utiles. Le Secrétaire général explique en outre que les infrastructures et la technologie peuvent réduire la quantité d'aliments qui périment après la récolte et avant d'atteindre les marchés. Les gouvernements des pays en développement peuvent travailler à améliorer l'infrastructure essentielle et à maximiser les possibilités d'échanges avec leurs voisins alors que les nations développées peuvent aider le commerce équitable. Les entreprises, quant à elles, peuvent réviser leurs critères de rejet des produits et les consommateurs peuvent réduire au maximum le gaspillage en n'achetant que ce qu'il leur faut et en utilisant les restes. « La population mondiale, actuellement de sept milliards de personnes, devrait passer, d'ici à 2050, à neuf milliards. Mais le nombre de ceux qui ont faim ne doit pas, lui, augmenter. En réduisant le gaspillage, on pourra économiser des ressources, minimiser les effets environnementaux et surtout progresser vers un monde où chacun mange à sa faim », conclut le Secrétaire général.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBE

LES DOMINICAINS VEULENT SAVOIR LA VÉRITÉ SUR TRUJILLO

La Fédération des fondations patriotiques dominicaines a offert jeudi une récompense de deux millions de pesos à quiconque lui permet de trouver des informations sur les personnes qui ont disparu, en rapport avec l'exécution du tyran Rafael Leonidas

Trujillo, le 30 mai 1961, il y a aujourd'hui 52 ans. Mme Rosa Messina Arvelo, qui dirige la Fédération, a cité des dizaines de personnes dont les frères Mario, Bolivar, Pablo et Antonio de la Maza, les frères Modesto et Juan Tomas Diaz et son fils Tommy Diaz, de même que des officiers et des soldats. Arvelo a déclaré que les enquêtes seront menées par une équipe de professionnels composée d'historiens, d'anthropologues, d'archéologues et de chercheurs sur le terrain, coordonnés par le Musée de la Résistance dominicaine. "Dans les prochains jours, nous allons publier les détails de ce prix et nous promettons de garder le secret et l'identité des informateurs," a-t-elle fait savoir. Rosa Messina Arvelo a indiqué qu'il s'agit de la troisième phase de l'opération "Plus jamais", pour laquelle une collecte de fonds a été organisée par la famille, les amis et les proches des disparus. Arvelo Rosa Messina a indiqué que l'opération a commencé à recueillir des signatures qui doivent être remises le 10 Décembre prochain, journée internationale des droits de l'homme, au Président Danilo Medina, en vue de la création de la Commission Vérité. Pour beaucoup, c'est également l'occasion de faire la vérité sur les plus de 15.000 Haïtiens assassinés en 1937 en République dominicaine sous le dictateur Trujillo.

LA CARICOM CONSULTE SUR SON PLAN STRATÉGIQUE QUINQUENAL

La Barbade est le pays choisi comme le pilote de consultations nationales sur le plan stratégique quinquennal de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Le plan stratégique est un élément essentiel du processus de réforme au sein de la CARICOM, qui a été lancé par la Conférence des chefs de gouvernement. Les consultations à la Barbade auront lieu les 5-7 Juin 2013 et seront menées par l'équipe du changement basée au siège du Secrétariat de la CARICOM, Georgetown, Guyana, en concertation avec l'ambassadeur Robert Morris, ambassadeur de la Barbade à la CARICOM. Les chefs d'état ont convenu qu'il était nécessaire

de réexaminer l'orientation future de la Communauté et ses modalités d'exécution . Le plan stratégique de 5 ans permettra à la Communauté d'identifier les domaines d'action prioritaires pour la Communauté et de guider la restructuration du Secrétariat. Avant l'achèvement du plan stratégique, le Secrétaire général a entamé des réformes . Les chefs de gouvernement ont approuvé les grandes lignes du Plan stratégique lors de leur réunion d'intersession qui s'est tenue en Haïti, en Février dernier et ont convenu de nommer des moteurs de changement dans chaque État membre qui auront comme mission la responsabilité globale de coordonner et de faciliter le processus de changement au niveau national. Les consultations dans les États membres devront inclure des groupes de parties prenantes, y compris les chefs de gouvernement, les dirigeants de l'opposition, des députés, des représentants des entreprises, des syndicats, de la jeunesse et d'autres groupes de la société civile, les institutions de la CARICOM et d'autres organisations clés ayant leur siège dans l'État membre. Ces consultations visent à répondre à la vision, mission et valeurs fondamentales de la Communauté des Caraïbes, à déterminer les domaines prioritaires de la Communauté pour la période 2014-18, et à choisir la gouvernance la plus appropriée pour la gestion pour la Communauté. Les consultations à la Barbade ont commencé mercredi avec la CARICOM et les institutions et organisations, du secteur privé et du Travail. Le jeudi l'équipe rencontrera l'honorable Freundel Stuart, Premier ministre de la Barbade ainsi que le Centre de développement des politiques des Caraïbes et les organisations non gouvernementales. Le vendredi, le chef de l'opposition et des bureaux consulaires du CARICOM en poste à la Barbade seront consultés. L'équipe d'animation qui a un mandat de trois ans est assisté par le Royaume-Uni à travers le Département pour le Développement International (DFID) .

SYRIE

LA FRANCE S'ACHARNE SUR LES DIRIGEANTS SYRIENS

La France a désormais la certitude que le gaz sarin a été utilisé en Syrie "à plusieurs reprises et de façon localisée", a déclaré mardi le ministre français des Affaires étrangères, Laurent Fabius, dans un communiqué. "J'ai rencontré ce matin à mon initiative le Professeur Ake Sellström, chef de la mission d'enquête mise en place par le Secrétaire général des Nations unies et chargée d'établir les faits sur les allégations d'emplois d'armes chimiques en Syrie", a indiqué Laurent Fabius dans ce communiqué. Laurent Fabius lui a remis, au nom de la France, les résultats des analyses, réalisées par le laboratoire français désigné par l'Organisation pour l'Interdiction des armes chimiques pour l'identification des toxiques de guerre. "Ces analyses démontrent la présence de sarin dans les échantillons en notre possession. Au regard de ces éléments, la France a désormais la certitude que le gaz sarin a été utilisé en Syrie à plusieurs reprises et de façon localisée", indique le communiqué. Nous avons décidé de communiquer aussitôt à la mission compétente des Nations unies et publiquement les éléments en notre possession. Il serait inacceptable que les coupables de ces crimes puissent bénéficier de l'impunité, a poursuivi le chef de la diplomatie française. Par contre les USA estiment qu'il faut davantage de preuves sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie . « Comme le président l'a dit clairement, nous devons augmenter les éléments dont nous disposons, veiller à en faire des éléments vérifiables et corroborés avant de prendre quelque décision que ce soit sur la base de la violation (du droit international) que représenterait clairement une utilisation des armes chimiques par le régime syrien », a déclaré lors d'un point presse le porte-parole de la Maison Blanche Jay Carney. Ces propos de M. Carney surviennent après

les déclarations du ministre français des Affaires étrangères Laurent Fabius qui a confirmé plus tôt dans la journée l'utilisation du gaz neurotoxique meurtrier dénommé gaz sarin contre les rebelles syriens lors du conflit prolongé et meurtrier qui secoue le pays. Réagissant à ces conclusions de la France, M. Carney a déclaré qu'elles étaient « entièrement conformes » aux évaluations précédentes des États-Unis. Encore une fois tout le monde se demande que fait la France au moyen orient . S'il s'agit de faire référence au droit international , il faudrait dans un premier temps qu'elle le respecte pour Mayotte, pour la Polynésie et ses colonies antillaises qu'elle continue de manipuler en mentant effrontément .

IRAN

LES SIX APPELLENT L' IRAN À RESPECTER LES RÉOLUTIONS DE L' ONU

Les six médiateurs internationaux sur le dossier nucléaire iranien ont appelé Téhéran à se plier sans tarder aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et à remplir les exigences de l'AIEA, selon une déclaration faite mercredi par l'Allemagne lors d'une réunion du Conseil des gouverneurs de l'AIEA. Les Six (Allemagne, Chine, États-Unis, France, Grande-Bretagne et Russie) se sont en outre déclarés "préoccupés de voir l'Iran poursuivre ses activités nucléaires en violation des résolutions appropriées du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et du Conseil de sécurité de l'ONU". Le document cite à titre d'exemple "la récente installation de centrifugeuses de nouvelle génération, la mise en place de centrifugeuses supplémentaires à Fordo et Natanz, la production d'uranium enrichi et la construction du réacteur IR-40 à Arak". Depuis 2003, les six médiateurs internationaux œuvrent conjointement avec l'AIEA pour amener Téhéran à suspendre ses travaux d'enrichissement d'uranium susceptibles de mettre en danger le régime de non-prolifération nucléaire. Comme dans le renversement de KHADAFI , la position de la Chine et de la

Russie est de plus en plus ambiguë et en contradiction avec leurs positions sur d'autres questions. Une clarification s'impose .

PRÉPARÉ PAR JACQUES DAVILA



ÉTAT DES MARCHÉS

AFRIQUE

JOANNESBURG : L'indice JSE SJ a reculé de 104.00 points , 1,34%, pour clôturer à 7,640.00 ZAr .

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

JAMAÏQUE : L'indice JSE All composite a augmenté de 173.71 points (0,19%) pour clôturer à 89,988.22.

TRINIDAD : L'indice composite est resté stable à 1,123.88.

BRÉSIL : L'indice Bovespa de Sao Paulo a reculé de 2,26 % pour clôturer à 52.798 .

MEXIQUE: L'index IPC a reculé de 1.29% (524.07points) pour clôturer à 40 226, 33 .

ASIE

Les Bourses asiatiques s'inscrivent en net repli ce mercredi matin, face aux craintes d'un retrait des mesures de soutien de la Fed et à un discours jugé peu convaincant du Premier ministre japonais Shinzo Abe... A Tokyo, l'indice Nikkei a plongé de 3,8% en clôture, tandis que Hong Kong perd 1,2% en séance, le Shanghai composite cède 0,2%, Taiwan abandonne 0,1% et Séoul relâche 1,5%. De son côté, Sydney chute de 1,2% après la

22
MESSAGE DE LA C.P.G.N : EN CES TEMPS DE CHAMBOULEMENT, LES GUADELOUPÉENS DOIVENT DÉCIDER SOUVERAINEMENT DE LEURS RÉFORMES.

© 2013 LA NATION

publication d'une croissance du PIB moins forte que prévue au 1er trimestre, à 2,5%. Enfin, Singapour recule de 1% et à Bombay, l'indice BSE Sensex cède 0,2%. Les craintes d'un ajustement à la baisse de QE3 a fait bondir les rendements obligataires dans le monde depuis deux semaines, contribuant à déstabiliser les marchés financiers. Aujourd'hui et vendredi, les investisseurs seront attentifs aux chiffres de l'emploi américain en mai (enquête ADP puis statistiques officielles), tout chiffre meilleur que prévu étant susceptible de renforcer l'hypothèse d'un retrait du soutien de la Fed...Ce matin au Japon, le Premier ministre Shinzo Abe a déçu les marchés en n'annonçant pas de mesures concrètes nouvelle dans un discours très attendu sur la "troisième flèche" de sa stratégie de relance de l'économie nipponne. M. Abe s'est notamment engagé à faire progresser de 3% par an le revenu des Japonais et à créer des zones économiques spéciales pour attirer les entreprises étrangères. Les investisseurs sont toutefois restés sur leur faim et attendent désormais des mesures concrètes : ils doutent notamment de la capacité du gouvernement à faire croître les revenus pour mettre fin à l'inflation dans la mesure où, dans le même temps, M. Abe a promis d'assouplir les règles du travail, ce qui pourrait entraîner des baisses de revenus via le recours accru au travail temporaire... Après la forte revalorisation de l'indice Nikkei, qui gagne encore 50% depuis novembre 2012, malgré une correction de 15% depuis la mi-mai, les marchés se montrent désormais dubitatifs sur les chances de succès de la politique de lutte contre la déflation baptisée "Abenomics" par la nouvelle équipe dirigeante.

ÉTATS UNIS

Wall Street termine en net repli après des chiffres décevants de l'emploi privé américain. Le sentiment était déjà à la prudence avant ces statistiques, le plongeon de 3,8% de l'indice Nikkei ayant plombé la tendance générale des marchés. Les investisseurs ont par ailleurs pris connaissance du dernier Livre Beige de la Fed, ce dernier confirmant la croissance modérée de la première économie mondiale. Mais ce sont les craintes d'un prochain resserrement de la politique monétaire de la Fed qui continuent à inquiéter les opérateurs. Le DJIA abandonne finalement 1,43% à 14.961 pts, tandis que le Nasdaq perd 1,27% à 3.402 pts. Le S&P500 recule de son côté de 1,38% à 1.609 pts. Selon les conclusions du Livre Beige de la Fed, l'activité économique nationale a continué à croître à un rythme jugé de modeste à modéré depuis la publication du dernier Livre Beige. Seul le District de Dallas fait état d'une forte croissance. Le secteur

manufacturier a crû dans la plupart des districts depuis le Livre Beige précédent. La plupart des régions ont noté une hausse allant de légère à modérée des dépenses de consommation et une augmentation modérée des ventes de véhicules. L'activité touristique a montré des signes de vigueur dans plusieurs districts. Un large éventail d'activités de services affiche une croissance, et le trafic de transports a augmenté pour les producteurs, les consommateurs et le commerce des marchandises.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en net repli mercredi, dans un contexte de crainte de voir la Réserve fédérale commencer prochainement à réduire ses achats d'actifs, malgré une statistique décevante de l'emploi américain. À Paris, le CAC 40 a cédé 1,87% (73,39 points) à 3.852,44 points. Le Footsie britannique a perdu 2,12% et le Dax allemand 1,20%, tandis que l'indice EuroStoxx 50 a reculé de 1,68. L'indice européen Eurofirst 300 a clôturé en baisse de 1,43% à 1.193,96 points, son plus bas de six semaines. "Le marché est complètement obnubilé par la crainte de voir la Réserve fédérale américaine réduire ses rachats d'actifs après les propos de plusieurs de ses membres dans ce sens pèse considérablement (?) Les statistiques d'aujourd'hui ne changent rien au problème même si le chiffre de l'ADP était inférieur aux attentes", a expliqué un stratéliste actions. Le secteur privé américain a créé 135.000 emplois en mai, contre 165.000 attendu en moyenne par les économistes, selon l'enquête mensuelle du cabinet de conseil ADP. Les chiffres officiels seront publiés vendredi. Du côté de la zone euro, l'indices PMI des services publié ce matin a confirmé la poursuite de la contraction de l'activité en mai. Par ailleurs, Eurostat a confirmé que le produit intérieur brut de la zone euro s'est contracté de 0,2% au premier trimestre 2013, ce qui ne devrait toutefois pas être suffisant pour inciter la Banque centrale européenne à baisser une nouvelle fois le loyer de l'argent.

CHANGE

L'euro montait légèrement face au dollar mercredi, revigoré par des chiffres moins mauvais que prévu en zone euro alors que le marché n'anticipait pas de changement de la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE) jeudi. Vers 18H00 GMT, l'euro avançait à 1,3090 dollar contre 1,3079 dollar mardi vers 21H00 GMT. Vers 12H20 GMT, la monnaie unique a atteint son plus haut niveau depuis le 9 mai, à

1,3116 dollar. L'euro baissait face à la devise nippone à 129,90 yens contre 130,79 yens mardi soir. Le dollar reculait aussi face à la monnaie japonaise à 99,24 yens contre 99,98 yens mardi soir. L'euro poursuivait sa légère hausse face au dollar mercredi en cours d'échanges new-yorkais, à la suite de la publication d'indicateurs économiques sur l'activité en zone euro moins mauvais que prévu. Vers 18H00 GMT, la livre britannique montait face à l'euro à 84,99 pence pour un euro, et face au dollar à 1,5400 dollar. La devise helvétique montait face à l'euro à 1,2341 franc suisse pour un euro, comme face au billet vert à 0,9427 franc pour un dollar.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole montaient mercredi en fin d'échanges européens, portés par la baisse des stocks de brut américains, un signe positif pour la demande du premier consommateur d'or noir de la planète. Vers 16H30 GMT (18H30 HEC), le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en juillet valait 103,61 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 39 cents par rapport à la clôture de mardi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de "light sweet crude" (WTI) pour la même échéance gagnait 45 cents à 93,76 dollars. Après avoir évolué de façon erratique mardi, les prix du pétrole augmentaient mercredi en fin d'échanges européens, la publication des stocks de pétrole brut aux États-Unis ayant rassuré le marché sur la demande américaine. "Une grosse chute des réserves américaines de brut a soutenu les cours du pétrole mercredi après-midi", indiquait Matt Basi, de CMC Markets. Selon les chiffres hebdomadaires du département américain de l'Énergie (DoE) publiées mercredi, les réserves de brut ont baissé de 6,3 millions de barils la semaine dernière, quinze fois plus que prévu par les experts interrogés par l'agence Dow Jones Newswire (-400.000 barils), mais dans la ligne du recul annoncé par la fédération professionnelle API (-7,8 millions de barils).

PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION



LE MANDAT DES AGENTS IMMOBILIERS

L'agent immobilier est un mandataire rémunéré chargé d'intervenir pour vendre ou louer des biens immobiliers appartenant à autrui. Sa mission est de rapprocher les parties intéressées en contrepartie d'une rémunération. Pour cela, il reçoit donc un mandat (d'acheter, de vendre, ou de louer). Cette activité d'agent immobilier est réglementée par les dispositions d'ordre public de la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 dite « loi Hoguet », et son décret d'application n°72-678, du 20 juillet 1972, mais aussi par le code civil, le code de la consommation, ou le code pénal pour ce qui est de la responsabilité des agents immobiliers. Parmi les garanties offertes par la loi Hoguet et son décret d'application, il en est une qui est essentielle : pour intervenir valablement, l'agent doit détenir un mandat écrit. Ce mandat doit notamment définir l'étendue de la mission qui lui est confiée. Comme sur tout document qu'il émet, l'agent immobilier doit faire figurer sur le mandat le numéro et le lieu de délivrance de sa carte professionnelle, le nom et l'adresse de son entreprise, l'activité exercée, ainsi que le nom et l'adresse de l'organisme garantissant la représentation des fonds. Le mandat étant obligatoire, l'intervention sans mandat écrit peut être punie, sur le fondement de l'article 18, 2° de la loi Hoguet (Crim., 9 juillet 1985, n°83-94198, Bull. crim. n°260), des peines d'interdiction prévues par l'article 131-39 du code pénal (interdiction d'exercer une activité professionnelle ou sociale...). Le mandat doit être signé par le mandant et précise les limites de la mission confiée ainsi que le montant de la rémunération. Il peut s'agir d'un mandat simple ou exclusif, étant rappelé que le mandat simple

permet au mandant de confier l'affaire à d'autres professionnels ou d'effectuer lui-même la recherche d'un éventuel acheteur/vendeur ou bailleur/preneur, alors que dans un mandat exclusif, la négociation est confiée exclusivement à un seul agent immobilier. Ce ne sera qu'en fonction de la rédaction du mandat que le mandant sera autorisé, ou non, à chercher lui-même son cocontractant. L'agent immobilier doit numéroter les mandats et les inscrire dans un registre. Conformément à l'article L 121-25 du code de la consommation, si le mandat est signé à la suite d'un démarchage à domicile, un délai de réflexion de 7 jours est donné au mandant pour se rétracter. Le mandat doit être limité dans le temps. En pratique, le mandat a une durée de trois mois. Le mandat précise celui qui paiera la commission, mais les modalités de ce paiement doivent ensuite être reprises dans l'acte qui sera passé (compromis de vente ou bail). En cas de contradiction entre ce qui figure dans le mandat et dans le compromis, la première chambre de la Cour de Cassation a considéré, dans un arrêt du 24 avril 2013 (pourvoi n°11-26876), qu'il résultait de la loi Hoguet de son décret d'application, textes d'ordre public, « que l'agent immobilier ne peut réclamer une commission ou une rémunération à l'occasion d'une opération visée à l'article 1er de la loi d'une personne autre que celle mentionnée comme en ayant la charge dans le mandat et dans l'engagement des parties ». Par conséquent, si le redevable désigné est différent selon le document, la convention ultérieure qui règle les modalités de paiement des services de l'agent immobilier est valable, mais unique si « elle est postérieure à la vente régulièrement conclue ». Relevons que le « bon de visite », qui est signé par les personnes intéressées par un bien, n'a pas la valeur d'un mandat : aucune commission ne peut être demandée sur la base d'un tel document. Le versement de la commission est subordonné à la détention d'un mandat écrit au moment où le bien est présenté à l'acquéreur. Le versement est dû si l'agent immobilier a accompli les démarches nécessaires à la conclusion de la vente (publicité, organisation des visites...). De plus, si

l'agent avait pour mission de négocier, son intervention doit avoir été déterminante dans la conclusion de la vente pour que la commission lui soit due dans son intégralité : si son rôle a été incomplet, la commission sera inférieure à celle indiquée dans le mandat. Si le vendeur a signé plusieurs mandats non exclusifs auprès de plusieurs agences immobilières, seule la commission de l'agence qui a conclu l'affaire est due. La commission sera versée après la signature du contrat définitif devant le notaire. Toute rémunération est interdite avant la conclusion du contrat. D'ailleurs, l'article 16 de la loi Hoguet punit la perception illicite de rémunération d'une peine de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende. Sur ce fondement, il a déjà été jugé que ce délit est constitué lorsque l'agent donne son accord à l'émission d'un chèque à son ordre avant la constatation écrite de l'engagement des parties (Crim., 6 mars 1984, n° 81-94206, Bull. Crim. n°87), ou lorsque la commission est sollicitée ou reçue de celle des parties qui n'a pas donné de mandat, et qui ne s'est pas engagée à verser de rémunération (Crim., 2 janvier 1980, n° 79-91965, Bull. Crim. n°1). En matière d'intervention de l'agent immobilier pour la location d'un bien, les frais de rédaction du bail, lorsqu'ils existent, peuvent être facturés en sus au titre des frais d'acte, et ce d'autant que l'agent immobilier encourt, du fait de sa participation à la rédaction d'un acte, une responsabilité particulière. Ici aussi, les honoraires doivent être perçus après la signature de la location, étant précisé qu'ils sont versés par moitié par le bailleur et le locataire. La responsabilité encourue par l'agent immobilier découle, en partie, du contrat de mandat, étant rappelé qu'il encourt également une responsabilité du fait qu'il relève d'une réglementation stricte (non-respect de la loi Hoguet), du fait qu'il est un professionnel (obligation de conseil), du fait qu'il assure la diffusion d'annonces (règles applicables en matière de publicité trompeuse) et, le cas échéant, du fait qu'il rédige des actes (obligation du résultat du rédacteur d'acte). Au carrefour de nombreuses réglementations, la profession d'agent immobilier est

donc particulièrement exposée en terme de recherche de responsabilité et la première protection dont il dispose sera un mandat parfaitement rédigé.

PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD



TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2013 à 9,43 euros de l'heure. Avec cette hausse de 0,3%, le salaire minimum passe à 1430,22 euros bruts mensuels pour 35 heures.

Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minima est de: **1679,7 € brut mensuel** dont **254€** de prime BINO. Avec les critères de Guadeloupe les chiffres sont : **9,50 brut ; 1440,86 brut.**

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION:

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2011: 401 784 habitants

OFFRE

PIB 2011 : 7 910 dont 34 % de PIB non marchand (2 690)
IMPORTATIONS 2011: 2 664

RESSOURCES TOTALES : 10 853

DEMANDE

CONSOMMATION 2011: 8 488 (5 126 ménage et 3 362 administration)
INVESTISSEMENT 2011 : 1 476
EXPORTATIONS 2011 : 889
DEMANDE TOTALE : 10 853

PRIX

MARS 2013 : 0,8% sur un mois ; 1,9 % sur un an

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) EN FÉVRIER 2013 : 66 320 (+1,4% sur un an)
OFFRE D'EMPLOI EN FÉVRIER 2013 : 730 (- 4,1% sur un an)
EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand)
EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5015

PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

LA NATION

**PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE : 22 BIS
RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE**

INTERNET

SITE INTERNET : <http://www36.jimdo.com/app/s060009c26218383e/p0f5a47fdd2282739/>

FACEBOOK: <http://www.facebook.com/pages/La-Nation/157867524265289>

YOUTUBE: [http:// www.youtube.com/user/paludore](http://www.youtube.com/user/paludore)

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila; Wesley aminata.

ADMINISTRATION :

PRÉSIDENT DU CONSEIL D ADMINISTRATION : DAVILA JACQUES

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF:

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 4042 55 ;

Agence de presse : Média info

LA NATION

LE REGARD DES GUADELOUPÉENS
SUR LA GUADELOUPE
ET
SUR LE MONDE